

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE
NATATION

PICHAUT Aurélie

05.86.28.00.26

comptabilite@fnatationlna.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi

Jeune de moins de 26 ans

Personne handicapée

Salaré(e)

Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Tests

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN
FORMATION (EPEF) • Age minimum : 18 ans
(dans l'année de l'inscription) ; • Être Licencié
FFN ; • Avoir un casier judiciaire vierge
(Bulletin n°2 vérifié? par la DRAJES) ; •
Certificat médical de non contre-indication à la
pratique de la discipline certifiée par la
mention, datant de moins de trois mois ; •
Certificat de participation à la Journée
Défense et Citoyenneté? (JDC) pour les 18 -
25 ans • Satisfaire au test technique (TEP)

Prérequis pédagogiques :

TEST d'EXIGENCES PREALABLES (TEP)
Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont
des tests techniques obligatoires avant de
valider l'accès à la formation et sont définis
nationalement par les textes en vigueur. Elles
ont pour but de vérifier les capacités
physiques du candidat pour suivre le cursus
de formation et lui permettre d'accéder à la
spécialité? « perfectionnement sportif »
mention « natation course » du diplôme d'état
de la jeunesse, de l'éducation populaire et du
sport. EPREUVES D'ENTREE EN
FORMATION Le décret n° 2022-1426 du 10
novembre 2022 précise désormais qu'une
sélection ne peut être organisée pour
dépister des candidats que lorsque ceux-ci
sont trop nombreux par rapport à la capacité
d'accueil de la session. De ce fait tout
candidat remplissant les Exigences préalable
à l'entrée en formation (EPEF) doit être pris si
le nombre de candidat est inférieur à la
capacité habilitée. Cependant, ce test peut
permettre d'identifier certaines difficultés,
notamment à l'écrit des stagiaires et peut, le
cas échéant, nous servir à mettre en place un
renforcement notamment dans le cadre des
différents dossiers. Épreuve 1 : (2 épreuves
écrites) Ces épreuves permettent d'évaluer les
capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à
utiliser l'outil informatique, à structurer sa
réflexion et argumenter ses propositions. •
Étape A : En utilisant l'outil informatique,
rédaction de courrier permettant de vérifier
que le candidat est capable de communiquer
par écrit. Durée : 30 à 40 minutes. • Étape B :
À partir d'un texte, rédiger une synthèse et
développer une idée forte. Durée : 2 heures
Épreuve 2 : (épreuve orale) : Ce test doit
permettre de vérifier les capacités du candidat
à suivre la formation sans obstacle majeur au
regard de son projet professionnel, de son
expérience et de sa motivation, ainsi que sa
capacité à communiquer par oral. • Étape A :
présentation orale du parcours personnel et
du projet professionnel. Durée de la
présentation suivie de l'entretien : 30 minutes
au maximum. • Les différentes épreuves
serviront à établir un profil de candidat en
attribuant une note de 1 à 5 pour les items
suivants : o Motivation du candidat à suivre la
formation, o Projet professionnel, o
Expérience en lien avec la formation, o
Présentation générale, o Prestation orale, o
Prestation écrite, o Prestation informatique.

Contrat de professionnalisation

possible ?

Non

Objectif de la formation

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité? d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité? des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure. Les titulaires du DEJEPS mention Natation course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il a pour principales missions : • Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie ; • Initier et coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie ; • Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel ; • Conduire des actions de formation.

Contenu et modalités d'organisation

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques : • Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité? et d'encadrement • Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation • Renforcer votre niveau technique • Préparer votre métier PROGRAMME ET COMPETENCES VISÉES Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement, l'ERFAN, est libre de mettre en oeuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme. Seront abordées tout au long de cette formation, les cinq unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants : UC 1 : ETRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION • Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel • Formaliser les éléments d'un projet d'action • Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE PERFECTIONNEMENT • Animer une équipe de travail • Promouvoir les actions programmées • Gérer la logistique des programmes d'action • Animer la démarche qualité? UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DANS LA DISCIPLINE DE LA MENTION CHOISIE • Conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation • Conduire une démarche d'enseignement • Conduire une démarche d'entraînement • Conduire des actions de formation UC 4 : ENCADRER LES APPRENTISSAGES PLURIDISCIPLINAIRES ET DISCIPLINE DE LA MENTION CHOISIE EN SECURITE • Réaliser en sécurité? les démonstrations techniques • Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité? des pratiquants • D'assurer la sécurité? des pratiquants et des tiers

Commentaires sur la durée hebdomadaire Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis. Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Commentaires sur la parcours personnalisable En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

Validation(s) Visée(s)

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention natation course - Niveau 5 :
DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Les titulaires du DEJEPS mention Natation course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00489322	du 07/10/2024 au 09/05/2025	Talence (33)	LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE DE NATATION		Non éligible	FPC
00612984	du 08/10/2025 au 04/05/2026	Talence (33)	LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE DE NATATION		Non éligible	FPC